

Prévention des risques professionnels : l'OPPBTP et la FFB renouvellent leur partenariat avec de nouvelles ambitions

La Fédération française du bâtiment (FFB) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) ont conclu un nouvel accord de partenariat pluriannuel (2022 - 2025). Dans le contexte du Plan Santé Travail 4 et de la loi Santé Travail, la prévention des risques professionnels doit rester une préoccupation première des entreprises du bâtiment. Si les progrès sont notables, la crise sanitaire du Covid 19, l'urgence climatique, les évolutions technologiques et sociétales que vit la filière construction montrent qu'il faut encore accompagner davantage les chefs d'entreprises dans toutes ces mutations, convaincus qu'un chantier bien mené en prévention est un chantier bien mené en production.

Progresser en prévention pour gagner en performance

Les actions menées grâce à ce partenariat entre la FFB et l'OPPBTP visent à faire progresser en prévention tous les professionnels du bâtiment pour permettre à leurs entreprises et à leurs chantiers de gagner en performance. L'objectif est de garantir de bonnes conditions de travail aux salariés, de maintenir la performance globale de leurs entreprises et d'innover, en faisant de la prévention des risques professionnels un atout au service des enjeux qu'ils ont à relever. Cette ambition est appelée à être déclinée au plus tôt dans toutes les régions.

Prolonger un bilan positif depuis 2012

Inspiré des nombreuses actions menées dans les territoires au travers de conventions régionales depuis 2012, le premier accord national de partenariat conclu par la FFB et l'OPPBTP en 2017, a tout autant permis de renforcer la dynamique entre les deux partenaires, que d'identifier les besoins restant à satisfaire. Ce nouveau partenariat permettra notamment de prolonger et finaliser de nombreuses actions initiées depuis 2017 en relevant les ambitions.

Le bilan quantitatif et qualitatif des actions menées depuis 2017 a mis en lumière plusieurs réussites :

- un meilleur pilotage des actions menées au bénéfice des entreprises grâce au renforcement des relations entre les partenaires, avec plus de 450 ateliers DUER (Document unique d'évaluation des risques) et près de 3000 entreprises accompagnées ;
- une communication plus visible de la FFB sur les thèmes de prévention des risques professionnels, avec plus de 1 000 réunions d'information prévention organisées sur les sujets d'actualité regroupant plus 19 700 participants ;
- un engagement marqué de nombreuses unions de la FFB avec l'OPPBTP, ces travaux ayant permis de mener plus de 10 études métiers avec 12 unions professionnelles ;
- une production de solutions, favorisée par l'implication des professionnels autour notamment des quelques 150 réunions d'information sur l'approche « Prévention et Performance » mais également sur le succès de la Semaine de la Prévention.

Quatre axes de travail pour la période 2022-2025

Fort de ce bilan, les partenaires retiennent de développer des solutions adaptées aux besoins des entreprises et salariés au travers des quatre axes suivants :

- **L'évaluation des risques professionnels** : c'est un axe fort du nouvel engagement pris par les partenaires de ce nouvel accord, qui constitue le point de départ de toute démarche de prévention des risques professionnels construite et durable. Le DUER et son plan d'action doivent être vus comme des outils de cadrage et de pilotage de la démarche en prévention de l'entreprise y compris dans les TPE. Dans ce cadre, la FFB participe activement à la promotion des outils et solutions conçus pour les artisans et entrepreneurs par l'OPPBTP avec une part croissante du digital (ateliers/webinaires DU, PPSPS...).
- **L'accompagnement des professionnels dans une meilleure prise en compte des risques propres à leur métier** : ce partenariat doit permettre de proposer à chaque professionnel les solutions les mieux adaptées à ses besoins grâce à une expertise qui propose une réponse pour chaque situation de travail. Pour ce faire, l'accord prévoit la poursuite d'études métiers et études techniques et si besoin l'identification et la réalisation de nouvelles études afin de répondre à un manque de connaissance ou un besoin de solutions, exprimé par les professionnels. Pour mutualiser et atteindre le plus grand nombre de professionnels, les partenaires font la promotion des résultats des études et travaux techniques auprès de toutes les entreprises adhérentes de la FFB.
- **La promotion de la prévention comme vecteur de modernité, d'innovation et d'attractivité** : la prévention des risques professionnels est un vecteur de performance globale pour l'entreprise et un atout en matière d'image et d'attractivité. La FFB et l'OPPBTP contribuent à faire de la prévention l'un des outils au service du changement dans le BTP notamment auprès des TPE. En lien avec le Conseil de l'artisanat de la FFB, les partenaires assurent conjointement la promotion de l'approche positive de la prévention. Pour déployer le principe de « prévention et performance », qui porte une approche résolument positive et incitative en prévention des risques professionnels, les partenaires s'associent mutuellement à leurs études liées à l'innovation, au Lean construction, à la transition écologique et aux nouvelles technologies digitales.
- **Le développement de la culture prévention de tous les acteurs** : pour une efficacité maximale, les chefs d'entreprise comme leurs salariés doivent s'approprier les enjeux liés à la santé et à la sécurité au travail et connaître les outils disponibles, pour mieux prévenir et gérer les risques propres à leur activité. Pour y parvenir, la FFB, avec le soutien de l'OPPBTP organise annuellement la Semaine de la prévention en partenariat avec les SIST-BTP et le réseau de l'Assurance maladie-risques professionnels,. Par ailleurs, l'OPPBTP met à disposition de la FFB tous les contenus éditoriaux permettant d'assurer une communication systématique sur les sujets santé et sécurité au travail dans ses revues, site et différents supports de communication, ainsi que lors des rencontres et moments d'échange avec les professionnels. Enfin, l'accord prévoit de conduire des actions à destination de publics ciblés : intérimaires, jeunes dirigeants et repreneurs, jeunes en formation initiale.

A propos de la FFB

La Fédération est un acteur majeur de la filière du BTP, la première organisation du bâtiment de France. Présidée par Olivier Salleron, la FFB assure au quotidien la défense de plus de 50 000 entreprises du bâtiment adhérentes, dont 35 000 de taille artisanale. A elles seules elles réalisent les deux tiers de la production annuelle du secteur (soit 125 milliards d'euros HT du CA*) et emploient les deux tiers des 1 155 000 salariés* travaillant dans le bâtiment (* chiffres 2020).

Constituée de fédérations régionales et départementales, la FFB est un réseau de proximité totalement indépendant et à l'écoute de ses adhérents dont elle défend les intérêts.

Retrouvez la FFB sur www.ffbatiment.fr

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielles et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielles et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.

Contacts presse OPPBTP :

CLC Communications : Christelle GRELOU et Ingrid JAUNET – Tél : 01 42 93 04 04 – c.grelou@clccom.com – i.jaunet@clccom.com

OPPBTP : Solange DELPECH – Tél : 01 46 09 26 76 – solange.delpech@oppbtp.fr

FFB :

Anaïk CUCHEVAL – Tél : 01 40 69 51 39 – cuchevala@national.ffbatiment.fr